

Swing and groove !



Trois jours de swing et de travail sur les standards de jazz et les propositions des groupes inscrits ...



Steve Zegree

Steve Zegree dirige Gold Company, l'ensemble vocal jazz de l'université de KALAMAZOO au Michigan, USA, reconnu internationalement. Lauréat de nombreux compétitions, récompenses et honneurs, Steve Zegree exerce aussi en tant que chef invité, pianiste et fait profiter de son enseignement au sein de masterclasses ou de stages dans le monde entier.

Sous sa direction, Gold Company a joué dans de grands festivals de jazz et de concerts à travers les États-Unis et au Canada, avec des artistes tels que Bobby McFerrin, Janis Siegel (Manhattan Transfer), Jon Hendricks, Don Shelton et Bonnie Herman (Singers Unlimited). Steve Zegree est également reconnu dans le monde du jazz choral pour ses arrangements de qualité.



Public :

La masterclass s'adresse à deux types de participants :

1. des groupes jazz et pop constitués de 4 à 16 personnes maximum.

Leur admission se fera en fonction des disponibilités et sur écoute d'extraits sonores.

2. Des auditeurs qui recevront un enseignement théorique et pourront assister aux travaux pratiques des groupes constitués.

Contenu :

Les groupes constitués recevront un « coaching » de répétition de la part du professeur pendant 45 à 90 minutes en plusieurs sessions sur leur propre répertoire. Ces séances seront publiques.

L'enseignement sera en anglais.

Intervenant :

Steve Zegree

À noter :

L'activité est organisée en partenariat avec Charlatan Transfer, groupe de jazz vocal de Grenoble qui célèbre son 20ème anniversaire. Il se produira en concert public à Grenoble le samedi soir dans le cadre de la masterclass. Tous les participants sont invités au concert anniversaire.

Renseignements et Inscriptions :

Secrétariat national

04 72 19 83 40

activites@choralies.org

Date limite d'inscription : 15/02/2010

Charlatan Transfer
Jazz vocal

...à l'occasion du 20ème anniversaire du groupe Charlatan Transfer

	Programme	Lieu	Dates	Budget
Chœurs constitués	<p>Pendant l'équivalent de trois journées (long week-end), l'ensemble des participants recevra un enseignement théorique de 9 heures portant sur les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - style - techniques de répétition - méthodologies - harmonie pratique - improvisation - arrangement - technique du micro - etc. 	Grenoble (38)	13 au 16/05/2010 <i>(début le 13 à partir de 14h / fin le 16 après midi)</i>	Frais pédagogiques 600 € pour l'ensemble du groupe constitué
Auditeurs individuels	<p>Les ensembles constitués travailleront sous la direction de Steve Zegree et les auditeurs pourront assister à ce travail. A l'issue de chaque séance, l'ensemble des participants pourra intervenir et poser des questions sur la répétition.</p>			Frais pédagogiques 65 € membre 95 € non-membre



Infos pratiques

Inscriptions :

Les prix indiqués dans la brochure s'entendent TVA comprise pour la partie hébergement et restauration. Le voyage est à la charge du participant. Les partitions sont comprises sauf mention particulière.

Pour bénéficier du tarif « membre », le participant doit être en règle de cotisation au moment de l'inscription.

Les personnes handicapées et non autonomes doivent être accompagnées. Les mineurs peuvent s'inscrire à partir de 16 ans, à condition d'être accompagnés d'un adulte présent pendant la totalité de l'activité.

Suite à votre inscription, vous recevrez un accusé de réception. Un bulletin plus complet vous sera adressé en temps utile (voir ci-contre).

Conditions financières :

Un acompte de 160 € est à verser par chèque ou virement à l'ordre d'À Cœur Joie (noter au dos du chèque le nom du participant et de l'activité). Seules les fiches accompagnées de l'acompte seront prises en considération. Pour les activités dont le prix est inférieur à 160 €, la totalité du prix est à payer en même temps que l'inscription. Aucune inscription ne sera enregistrée sans paiement d'un acompte ou de la totalité de prix de l'activité.

Si le solde n'est pas réglé avant la session, la place pourra être proposée à une personne en liste d'attente. Pour chaque activité, le nombre de places est limité. Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.

Les participants doivent arriver dès le début de l'activité. Le secrétariat est seul habilité à accorder une dérogation éventuelle.

En cas de dédit, un montant de 50 € restera acquis à À Cœur Joie. Dans tous les cas, le désistement doit se faire par courrier.

En cas d'annulation ou de départ une fois la session commencée, aucun remboursement ne sera effectué. L'Association À Cœur Joie se réserve le droit de modifier le calendrier ou le contenu des activités ou d'annuler l'une d'elles. Dans ce cas, les inscriptions reçues seront remboursées en totalité.

Aides financières :

À Cœur Joie est agréée par l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) sous le n° 008860 et est donc habilitée à recevoir une participation financière aux activités sous forme de **chèques-vacances**. Consultez votre employeur ou votre entreprise.

Pour les activités enfants, envoyez-nous également vos bons-vacances, remis par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), nous les déduirons de votre solde.

Bulletin d'inscription activités

À retourner dûment rempli à :

NOM DE L'ACTIVITÉ
Association À Cœur Joie
CS 99261
69264 LYON cedex 09

Nom de l'activité :

Date :

Lieu :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

Je verse la totalité du prix de l'activité

Je verse un acompte de 160 € à valoir sur le prix de l'activité.

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « À Cœur Joie - Lyon »

par chèques-vacances

par virement au CCP n° 329360 Y Lyon

par carte bancaire

numéro : ___ / ___ / ___ / ___

Date d'expiration : ___ / ___

Cryptogramme (3 derniers chiffres au dos de la carte) : ___

Un bulletin d'inscription détaillé propre à l'activité choisie vous sera adressé en temps utile. Il vous permettra de compléter vos options.



Aides à la formation :

Valable uniquement pour les stages de formation à la direction (concerne tarif entreprise)

Formation continue ou DIF : (Droit Individuel à la Formation)

Depuis le 22 novembre 1982, notre association possède un numéro d'agrément (n°82 6901153 69 Préfecture du Rhône) auprès de la Délégation Régionale à la formation professionnelle continue. Nous avons ainsi la possibilité de conclure avec les entreprises des conventions de formation entrant dans le cadre de l'article L 920-20 du code du travail. Art. L. 933-1. Tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée, à l'exclusion des contrats mentionnés dans le texte de loi, disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise qui l'emploie, bénéficie chaque année d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures, sauf dispositions d'une convention ou d'un accord collectif interprofessionnel, de branche ou d'entreprise prévoyant une durée supérieure. Pour les salariés à temps partiel, cette durée est calculée pro rata temporis.

Crédit formation à destination des membres :

Les chefs de chœur et chefs de pupitre membres de l'association peuvent solliciter une bourse pour les stages de formation à la direction de ce document. Son montant prend en charge une partie des frais pédagogiques. Le solde de ces frais pédagogiques, les frais d'hébergement et de déplacement restent à la charge du stagiaire. Cette bourse peut se cumuler avec d'autres aides (régions, chorales, formation continue...). L'attribution du crédit formation est conditionnée par des critères particuliers tels que :

- obtenir l'avis motivé du Responsable Musical de Région ou du Président de Région et l'accord financier de la direction de l'association.
- s'engager à assurer la direction d'un ensemble choral membre affilié pendant une période minimum de trois ans.

Assurances :

La cotisation À Cœur Joie vous permet d'être couvert par l'assurance souscrite par l'association pour la responsabilité civile et en cas d'accident pendant le séjour.

Pour les étrangers, des conventions de prise en charge peuvent exister entre la France et le pays d'origine, se renseigner auprès des ambassades.

Nous vous recommandons de souscrire une «assurance maladie et rapatriement», le cas échéant, pour la durée des séjours.